



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 1997
Français
Original : Anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland (Malvinas)

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	Paragraphe	Page
I. Généralités	1-2	3
II. Institutions et situation politique	3-7	3
A. Institutions et gouvernement	3	3
B. Situation politique	4-7	3
III. Déminage	8	4
IV. Situation économique	9-27	5
A. Finances publiques	9	5
B. Régime foncier, élevage, agriculture	10-12	5
C. Pêche	13-17	5
D. Tourisme	18	6
E. Pétrole	19	6
F. Transports, communications et autres services essentiels	20-25	7
G. Services bancaires	26	8
H. Travaux publics	27	8
V. Situation sociale	28-34	8
A. Généralités	28-29	8
B. Santé publique	30-32	8

C.	Pensions et protection sociale	33	9
D.	Logement	34	9
VI.	Enseignement	35	9
VII.	Autres faits à signaler	37	9
VIII.	Participation aux activités d'organismes internationaux	37	9
IX.	Activités de l'ONU concernant le territoire	38-50	9
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	38-42	9
B.	Assemblée générale	43-50	10

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas)¹, qui sont administrées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et quelque 200 petites îles. Ce territoire d'une superficie de 12 173 kilomètres carrés est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est de l'archipel des Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et administrées par le Gouverneur des îles Falkland (Malvinas), qui en est le Commissaire.

2. D'après le recensement de 1996, le nombre total de personnes résidant en permanence sur le territoire était alors de 2 081.

II. Institutions et situation politique

A. Institutions et gouvernement

3. Des informations détaillées sur la Constitution et le gouvernement du territoire figurent dans les précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/835, par. 4 à 39, A/AC.109/2027, par. 3 et 4 et A/AC.109/2048, par. 3 et 4). On rappellera que la Constitution stipule que «tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes et qu'en vertu de ce droit ils déterminent librement leur statut politique et assurent en toute liberté leur développement économique, social et culturel et peuvent, à leurs propres fins, disposer librement de leurs ressources naturelles sans préjudice des obligations découlant de la coopération économique internationale, sur la base du principe des avantages mutuels et du droit international; et [...] qu'il convient de promouvoir et de respecter le droit à l'autodétermination conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies».

B. Situation politique

4. Le Premier Ministre britannique a adressé en décembre 1996 à la population du territoire le message de Noël suivant :

«Alors que vous vous apprêtez avec votre famille à passer ensemble cette veillée de Noël, je tiens à vous

souhaiter, depuis Londres qui grelotte sous le vent, de très joyeuses fêtes.

Durant ces 12 derniers mois, j'ai régulièrement suivi avec beaucoup d'intérêt dans la presse tout ce que vous faites, qu'il s'agisse de questions de haute politique ou du remarquable succès remporté par votre orchestre des Fighting Pigs lors de la tournée qui l'a mené à Santiago.

Je sais que l'une de vos grandes préoccupations est de déterminer comment aborder l'avenir, maintenant que l'on est en train de découvrir des gisements de pétrole commercialement exploitable au voisinage de vos îles.

L'exploitation pétrolière ouvre de très larges possibilités, comme on l'a vu avec les gisements de la mer du Nord, qui ont beaucoup profité à la Grande-Bretagne, et j'espère qu'elle assurera longtemps la prospérité de vos îles.

Mais cette exploitation sera aussi source de problèmes. Certains d'entre vous, je le sais, s'inquiètent des répercussions qu'elle pourrait avoir sur le milieu naturel et le mode de vie traditionnel. Je comprends bien ces appréhensions. Nous avons eu nous aussi à faire face à bien des égards à des problèmes analogues. Je suis cependant convaincu que les difficultés pourront être résolues.

Je sais aussi à quel point la pêche reste importante pour votre prospérité. Il me semble que l'une des priorités de l'année 1997 devrait être de chercher avec l'Argentine un accord qui garantisse la préservation des stocks de poissons de l'Atlantique Sud-Ouest.

L'année dernière à la même époque, j'avais fait état des entretiens que j'avais eus avec le Président Menem à New York, et j'avais évoqué à ce propos l'arrière-plan de ces relations plus cordiales que nous entretenons maintenant avec l'Argentine.

Lorsque nous cherchons à nouer des liens stables et constructifs avec Buenos Aires, il y va non seulement des intérêts communs de la Grande-Bretagne et de l'Argentine, mais aussi — je vous l'ai déjà dit à maintes reprises — de vos propres intérêts, comme l'a prouvé l'avancement de la prospection pétrolière.

Je vous le répète, vous pouvez être assurés que le développement de nos relations avec l'Argentine ne se fera pas au détriment des engagements indéfectibles

que la Grande-Bretagne a pris envers les îles Falkland.

Vous avez le droit de vivre sous le drapeau de votre choix et nous continuerons de faire en sorte que vous puissiez exercer ce droit et vivre en toute sécurité.

Entre-temps, nous continuons de penser beaucoup à vous tous. Les îles Falkland sont peut-être à des milliers de kilomètres de la Grande-Bretagne, mais vous êtes et resterez proches de nos coeurs. Vos préoccupations sont les nôtres, et pendant tout le temps où nous nous emploierons ensemble à les résoudre, je tiens à ce que nous maintenions des contacts très étroits.

En attendant, le Ministre de la défense, M. Michael Portillo, devrait vous rendre visite en janvier. J'espère que vous lui ferez part de vos préoccupations et j'attends avec intérêt qu'il me communique ses impressions.

Je vous souhaite à tous un très joyeux Noël et une nouvelle année de paix, de bonheur et de prospérité.»

5. Le Gouvernement argentin a publié le 3 janvier 1997 le communiqué de presse suivant :

«Le 3 janvier 1833, des forces britanniques ont envahi les îles Malvinas, expulsant les habitants et les autorités argentines. En ce 164^e anniversaire de cette occupation aussi illégale qu'injustifiable, le Gouvernement et le peuple argentins tiennent une fois encore à réaffirmer les droits de souveraineté de leur pays sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les mers avoisinantes.

Le Gouvernement argentin déclare encore une fois qu'il est prêt à entamer un dialogue pour régler la question de ces territoires en négociant une solution pacifique, juste et durable conforme aux résolutions de l'ONU et aux règles du droit international, qui constituent la pierre angulaire de tout mode de coexistence civilisé en cette aube du XXI^e siècle.

Le Gouvernement argentin a donc l'intention de chercher à nouer par le dialogue des liens de confiance mutuelle avec le Royaume-Uni, afin qu'un nouveau climat de compréhension puisse s'instaurer dans l'Atlantique Sud-Ouest.

Enfin, le Gouvernement argentin réaffirme que l'Argentine respectera, comme elle s'y est engagée par sa Constitution, le mode de vie des habitants des îles Malvinas. Il propose de rétablir les liens de communi-

cation et de coopération entre ces îles et l'Argentine continentale, ce qui aidera les habitants de la région à mieux se comprendre.»

6. Le Ministre britannique de la défense, M. Michael Portillo, s'est rendu en janvier 1997 dans le territoire. Dans une déclaration faite à Stanley le 2 janvier 1997, il a notamment déclaré ceci :

«La politique qu'a suivie le Gouvernement britannique à l'égard des îles Falkland, depuis le moment où le conflit a éclaté il y a une quinzaine d'années jusqu'à aujourd'hui, témoigne de manière exemplaire de la conviction qui a toujours été la nôtre : les peuples doivent pouvoir choisir leur voie, sans craindre l'oppression. Le Gouvernement est résolu à défendre les îles et à préserver leur sécurité, sans restriction, sans exception, sans limite dans le temps.

Nous portons à l'Atlantique Sud un intérêt permanent et concret et nous chercherons à élargir et intensifier nos liens avec les pays de la région, en continuant de défendre la position sans équivoque que nous avons adoptée en ce qui concerne la souveraineté des îles...»

7. Par ailleurs, M. Portillo a notamment déclaré lors d'une conférence de presse qu'il a donnée durant sa visite :

«Nous ne renierons jamais les engagements que nous avons pris envers les îles Falkland... Notre position est sans appel : la question de la souveraineté n'est pas négociable et la sécurité des îles est l'une de nos toutes premières responsabilités...

Je le répète, pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, nous ne sommes absolument pas disposés à discuter de la question de la souveraineté, et encore moins à partager cette souveraineté...»

III. Déménagement

8. Voir le document de travail établi par le Secrétariat en 1996 (A/AC.109/2048, par. 10).

IV. Situation économique

A. Finances publiques

9. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, les prévisions de recettes pour l'exercice financier 1995/96/97 se chiffraient à 36 198 450 livres et les prévisions de dépenses à 38 365 010 livres. Les recettes se répartissaient comme suit : permis de pêche et transbordement, 16 712 200 livres; investissements, 5 973 840 livres; taxes et droits, 2 965 000 livres; vente de biens et services, 5 491 890 livres; amendes et permis, 98 550 livres; rapport de capitaux, 4 943 600 livres; divers, 13 400 livres. Les dépenses d'établissaient comme suit : personnel, 8 809 180 livres; véhicules, 286 190 livres; transferts internes, 2 176 770 livres; dépenses de fonctionnement divers, 10 035 670 livres; dépenses d'équipement, 17 114 170 livres. Les dépenses d'équipement comprenaient : prêts et investissements, 1 615 000 livres, installations et véhicules, 2 070 600 livres; routes, 3 324 600 livres; logement, 528 000 livres; bâtiments et terrains publics, 1 329 800 livres; services municipaux, 1 065 000 livres; transports aériens, 386 350 livres; services de consultants, 1 135 000 livres; biens d'équipement des différentes divisions de l'administration, 556 510 livres; transferts de fonds, 1 million de livres; paiements connexes, 3 762 310 livres.

B. Régime foncier, élevage, agriculture

10. De 1980 à 1996, le Gouvernement du territoire a mis en oeuvre son programme de démembrement des terres agricoles. De très grandes exploitations ont été subdivisées et les parcelles vendues aux agriculteurs locaux. Le nombre d'exploitations agricoles est ainsi passé de 36 à 86 et les terres qui jusque là étaient propriété étrangère – la proportion était de 76 % en 1980 – sont devenues la propriété des îliens eux-mêmes. Il n'y avait plus en 1996 que 1,23 % de terres appartenant à des étrangers, dont les îles Pebble et Keppel.

11. Le Département de l'agriculture a mené à bien le plan de subventions agricoles, qui a pris fin en juin 1995 et auquel a succédé un plan d'aide au développement rural qui met l'accent sur la diversification. Le Département, qui avait, en 1995-1996, un budget de 552 000 livres, a adopté une approche multidisciplinaire, des agronomes, des spécialistes de l'élevage de moutons, des vétérinaires et un spécialiste de l'économie agricole aidant à gérer les exploitations, en particulier celles qui viennent de se créer.

12. Durant la période considérée, l'élevage de moutons est resté la principale source de revenus agricoles. En 1996, le cheptel ovin comptait 638 116 bêtes et le montant brut des ventes de laine crue s'est élevé à 3 504 252 livres. On cherche toujours à améliorer les espèces, en sélectionnant les bêtes avec soin, en les croisant, en encourageant à perfectionner et renouveler les méthodes d'élevage et en améliorant les pâturages.

C. Pêche

13. Le calmar, notamment les variétés *Loligo* et *Illex*, est la principale ressource des eaux du territoire et la base de son économie. En 1996, les captures ont atteint 194 895 tonnes (79 803 tonnes d'*Illex* et 61 360 tonnes de *Loligo*).

14. Le Département des pêches a continué de superviser toute l'activité de ce secteur. Il a aussi procédé à des études scientifiques – c'est ainsi qu'il a systématiquement surveillé tous les stocks de poissons à utilisation commerciale, lancé en coopération avec Stevedore et Fishery Services, Ltd et les partenaires espagnols de cette société, un projet d'exploration des eaux profondes qui a permis de repérer plusieurs espèces et de recenser un certain nombre de possibilités d'exploitation, et réalisé avec des spécialistes de British Antarctic Survey et des scientifiques australiens un projet d'étude du calmar. En 1995-1996, le territoire a consacré 3,9 millions de livres au secteur de la pêche, 67 % de ce montant étant affecté à la protection et à la surveillance aérienne des pêcheries et 19 % aux travaux de recherche scientifique consacrés à l'*Illex* et au *Loligo*, à des espèces de poisson à utilisation commerciale et aux techniques d'évaluation des stocks.

15. Le nombre des entreprises de pêche locales n'a cessé de croître, tout comme celui des navires de pêches immatriculés localement.

16. Les recettes provenant de la concession de licences de pêche à des sociétés étrangères ont continué de jouer un rôle important dans la bonne santé de l'économie du territoire : 263 de ces licences ont été délivrées en 1995, soit une recette de 19 847 893 livres; les 192 licences de transbordement ou d'utilisation des installations frigorifiques délivrées en 1994 ont rapporté 247 500 livres. Parmi les pays autorisés à pêcher dans les eaux territoriales des îles, on compte le Chili, l'Espagne, la France, le Honduras, l'Italie, le Japon, le Panama, la Pologne, le Portugal, la République de Corée et le Royaume-Uni.

17. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a publié, le 27 novembre 1996 à Buenos Aires, à l'issue de sa douzième Réunion, le communiqué commun suivant :

«1. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a tenu sa douzième Réunion les 26 et 27 novembre 1996 à Buenos Aires. La délégation britannique était dirigée par le responsable du Département chargé de l'Atlantique Sud et de l'Antarctique, M. Tony Longrigg, et la délégation argentine par le Conseiller juridique, M. Orlando Rebagliati. La Réunion s'est déroulée dans une atmosphère amicale et constructive.

2. Les délégations britannique et argentine sont convenues d'appliquer, pour cette réunion, comme pour les accords qui pourraient en résulter, les principes établis d'un commun accord par les Gouvernements britannique et argentin au paragraphe 2 de la Déclaration commune publiée à Madrid le 19 octobre 1989 et concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud, les Îles Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes.

3. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a pris acte avec satisfaction des rapports du Sous-Comité scientifique sur les travaux de ses septième et huitième réunions, qui ont eu lieu respectivement à Londres les 8 et 9 juillet 1996, et à Mar del Plata les 21 et 22 novembre 1996. La Commission a pris note de la coopération entre le Collège impérial et l'Instituto Nacional de Investigación y de Desarrollo Pesquero (INIDEP), ainsi que de l'avancement des travaux de recherche menés conjointement par ces deux établissements. Elle s'est également félicitée des progrès réalisés par le Sous-Comité en qui concerne l'organisation des futurs travaux communs, et a décidé de recommander aux Gouvernements britannique et argentin d'adopter les propositions de ce sous-comité.

4. Les deux délégations ont affirmé leur volonté de promouvoir la conservation des stocks de poissons de l'Atlantique Sud et sont convenues de recommander à leurs gouvernements de continuer à coopérer pour développer la connaissance scientifique des principales espèces marines existant dans la Zone de coopération. Il a donc été décidé que, comme les années précédentes, les deux parties lanceraient conjointement en 1997 une expédition maritime devant permettre d'évaluer le stock de calmars Illex.

5. Les délégations ont rappelé qu'elles avaient demandé en 1995 que l'INIDEP et le Collège impérial discutent des moyens d'améliorer le système d'alerte rapide concernant les stocks d'Illex. La Commission a noté que d'importants progrès avaient été réalisés à ce sujet et elle a décidé de recommander aux Gouvernements d'approuver les améliorations proposées par le Sous-Comité, en particulier de faire en sorte que les navires qui pêchent l'Illex puissent échanger sur le champ des éléments d'information. La Commission a également décidé de recommander aux Gouvernements de faire tout leur possible pour qu'à la fin de la saison 1997, le stock reproducteur d'Illex atteigne au moins 40 000 tonnes.

6. La Commission a pris note des résultats de l'évaluation scientifique des stocks de merlans bleus australs effectuée par le Sous-Comité qui s'est déclaré préoccupé par la situation actuelle et les incertitudes de la méthodologie employée. Elle a décidé de recommander aux deux Gouvernements d'intensifier les travaux de recherche communs consacrés à cette espèce de poisson.

7. La délégation argentine a fait état de l'inquiétude de son gouvernement devant la situation créée par la décision concernant l'étendue marine située à l'ouest de la zone qui est délimitée dans l'annexe à la déclaration commune du 28 novembre 1990. Elle a exprimé l'espoir que la question serait dûment traitée, et résolue. La délégation britannique a exposé sa position.

8. Les deux parties s'entendront par la voie diplomatique sur le lieu et la date de la prochaine réunion de la Commission.+

D. Tourisme

18. Au cours de l'exercice financier 1994-1995, 35 navires de croisière, transportant 5 650 passagers, ont mouillé dans les eaux du territoire. Le nombre de passagers aériens était de 7 025.

E. Pétrole

19. La Commission des hydrocarbures de l'Atlantique Sud-Ouest a adopté, le 10 décembre 1996, à l'issue de sa deuxième réunion, à Londres, la déclaration commune suivante :

«1. La deuxième réunion de la Commission des hydrocarbures de l'Atlantique Sud-Ouest a eu lieu à Londres le 10 décembre 1996. La délégation britannique était dirigée par M. William Marsden, Directeur pour les Amériques au Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, et la délégation argentine par M. Alberto Daverede, Sous-Secrétaire chargé de la politique étrangère au Ministère du commerce international et du culte. Le Sous-Comité pour la coopération spéciale a tenu une réunion le 9 décembre.

2. Les délégations britannique et argentine sont convenues d'appliquer pour la réunion comme pour les accords qui pourraient en résulter les principes établis au paragraphe 1 de la Déclaration commune du 27 septembre 1995 et concernant la souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes.

3. La Commission mixte s'est félicitée des résultats obtenus par son Sous-Comité en ce qui concerne la mise au point des modalités de délivrance de licences dans la Zone de coopération spéciale. Elle a approuvé l'accord sur la configuration des tranchées, les modes de taxation et les directives relatives au cadre réglementaire.

4. La Commission mixte a accordé une attention toute particulière à la protection du milieu marin dans l'Atlantique Sud-Ouest et à l'élaboration d'une stratégie commune pour traiter les questions d'environnement, de santé et de sécurité.

5. La Commission mixte a entériné la recommandation du Sous-Comité préconisant que les deux Gouvernements autorisent les levés aériens et sismiques dans la Zone de coopération spéciale. Deux demandes en ce sens ont été reçues à ce jour. La Commission a accepté de coordonner la délivrance par les deux Gouvernements de licences correspondantes et non exclusives, afin que les levés puissent commencer dès février 1997 et leurs résultats être disponibles vers le milieu de l'année.

6. La Commission mixte a confirmé que l'objectif était de commencer à délivrer les licences d'opération dans la Zone de coopération spéciale dès la fin de 1997, notant qu'il faudrait redoubler d'activité pour y parvenir. Elle a recommandé en particulier d'étudier en priorité dans le détail comment procéder pour engager les sociétés à solliciter des licences. Cette question sera examinée plus avant à la pro-

chaine réunion du Sous-Comité, prévue en mars 1997 à Buenos Aires.

7. Les deux délégations ont discuté des moyens de coopérer pour développer la prospection et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures dans les zones de l'Atlantique du Sud-Ouest dont les parties se disputent la souveraineté et la juridiction et pour tout ce qui concerne l'utilisation commune des infrastructures existantes. Elles sont également convenues de prendre les dispositions nécessaires pour qu'une mission composée de représentants du secteur pétrolier se rende dans la région afin d'étudier les domaines de coopération possibles pour la mise en valeur des gisements d'hydrocarbures. La coopération commerciale devrait répondre aux critères de la Déclaration commune de septembre 1995.

8. La Commission s'est félicitée des progrès non négligeables accomplis depuis sa dernière réunion, les travaux communs allant de l'avant et se déroulant dans une ambiance cordiale et constructive. La prochaine réunion devrait avoir lieu à Buenos Aires durant la première moitié de 1997.»

F. Transports, communications et autres services essentiels

20. On trouvera des informations détaillées sur les transports, communications et autres services essentiels dans les précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/1198, par. 65 à 70, A/AC.109/2027, par. 32 et 33, A/AC.109/2048, par. 27 à 33).

21. Au cours de la période considérée, le Département de l'aviation civile a procédé à un contrôle général de l'état du macadam de l'aéroport de Stanley. Il s'occupe actuellement du bitumage des pistes et du nettoyage du système de drainage. Les opérations d'entretien et d'inspection des terrains d'aviation du territoire se sont poursuivies régulièrement. L'Inspecteur en chef chargé de la sécurité aérienne au Royaume-Uni s'est rendu dans les îles en mars 1995 pour y contrôler la sécurité aérienne.

22. La station de radio locale, Falkland Islands Broadcasting Service, continue d'émettre, grâce aux facilités assurées, 24 heures sur 24, par British Forces Broadcasting Services.

23. Media Trust a continué d'assurer la publication de l'hebdomadaire local Penguin News, en s'attachant à améliorer la qualité de celui-ci.

24. Le Bureau de philatélie a été restructuré. L'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité et sur la publicité, pour inciter les philatélistes du monde entier à collectionner les timbres du territoire.

25. Au cours de la période considérée, le Gouvernement argentin a continué de faire du rétablissement des communications entre le continent et les îles l'un de ses principaux objectifs. En effet, la région tout entière tirerait des avantages commerciaux et économiques d'un développement des liaisons, qui permettrait aux habitants de mieux se comprendre et servirait leurs intérêts (voir A/AC.109/2048, par. 32).

G. Services bancaires

26. Une banque britannique, la Standard Chartered Bank, est établie à Stanley depuis 1983. Les pièces de monnaie britanniques ont cours dans le territoire, qui a aussi ses propres pièces de monnaie et billets de banque.

H. Travaux publics

27. Au cours de la période considérée, le Département des travaux publics a mené à bien les projets suivants : construction de la route rurale de North Camp vers Port San Carlos; construction de logements dans les quartiers ouest de Stanley; reconstruction du barrage de Moody Brook. La construction de la route reliant Port Howard à Fox Bay est pratiquement achevée. Le Département a publié, en 1995, un projet de plan d'urbanisme pour Stanley. En 1996, il comptait s'occuper notamment de la réfection des principales routes rurales, de la construction de classes supplémentaires et d'un nouveau bâtiment au collège de Stanley et de l'aménagement des quartiers est de Stanley.

V. Situation sociale

A. Généralités

28. D'après la Puissance administrante, il n'y a eu durant la période considérée aucune plainte pour discrimination raciale ou religieuse ni aucun problème de relations intercommunautaires dans les îles. Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont respectés dans le territoire, auquel le Royaume-Uni a étendu les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, de sorte que toute personne qui estimerait que ses droits ont été lésés

et aurait épuisé les autres voies de recours peut saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Le Royaume-Uni a également étendu aux îles le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et il présente régulièrement les rapports prévus par ces instruments. La Convention européenne des droits de l'homme et les pactes n'ont pas en eux-mêmes force de loi sur le territoire, non plus qu'au Royaume-Uni, mais les droits qu'ils consacrent sont protégés par la Constitution et par la législation applicable aux îles, c'est-à-dire la common law britannique, laquelle est la loi du territoire sauf lorsqu'elle est incompatible avec une disposition légale établie par celui-ci ou le régissant.

29. L'application des articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques n'a donné lieu à aucun cas de discrimination fondée sur le sexe. Le Royaume-Uni applique aux îles, avec l'accord du gouvernement du territoire, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a présenté à l'ONU le deuxième des rapports que demande cette Convention.

B. Santé publique

30. D'après la Puissance administrante, l'état général de santé et de nutrition de la population et la qualité des soins médicaux sont comparables à ceux d'Amérique du Nord et d'Europe. Les principales causes de décès sont le cancer, l'ischémie et les infections respiratoires chez les personnes âgées.

31. Les soins médicaux et dentaires et les médicaments sont gratuits pour tous les résidents du territoire et les sujets britanniques. Tous les résidents paient des cotisations d'assurance maladie, les salariés versant 1 % de leur salaire, les employeurs 1,5 % du salaire de chaque employé et les personnes travaillant à leur compte 1,5 % de leur bénéfice net.

32. Le Département médical supervise les services de santé publique. Les dépenses de l'exercice financier 1993/94 se sont élevées à 1 947 420 livres. Il n'existe pas de services de santé privés. Tous les services médicaux du territoire sont centralisés au King Edward VI Memorial Hospital à Stanley. L'hôpital dispose de 28 lits, dont 2 pour le service de maternité et 2 pour le service de réanimation. Il est équipé pour soigner toutes sortes de maladies et pratiquer des interventions chirurgicales très diverses. Les malades ayant besoin des soins de spécialistes sont évacués vers le Royaume-Uni ou l'Uruguay.

C. Pensions et protection sociale

33. Les régimes de retraite sont mixtes ou non contributifs. Il n'existe pas de pension d'invalidité, mais un régime d'allocations sociales et de pensions a été mis en place pour les cas d'invalidité et les situations particulièrement difficiles. Pour l'exercice financier 1994/95, les dépenses de protection sociale étaient de l'ordre de 40 500 livres.

D. Logement

34. Le gouvernement du territoire a mené à bien avec la Puissance administrante un programme de construction de logements destinés à la population en général. Il s'emploie maintenant à offrir des logements aux personnes seules et à réaliser des lotissements à l'intention des personnes qui veulent construire elles-mêmes leur habitation.

VI. Enseignement

35. Au cours de la période considérée, les écoles de Stanley et les établissements ruraux disposaient du nombre d'enseignants nécessaire. Les programmes scolaires sont à jour. Treize élèves ont obtenu des notes suffisantes pour pouvoir suivre une formation à l'étranger. La scolarité doit maintenant se poursuivre jusqu'à 16 ans, conformément aux normes qui prédominent dans le monde. Le fonds de la bibliothèque municipale a été enrichi.

VII. Autres faits à signaler

36. Deux groupes de parents de soldats argentins tués durant le conflit de 1982 et enterrés dans les îles se sont rendus les 22 janvier et 20 février 1997 sur les lieux. Ces visites à caractère humanitaire avaient été organisées à la suite d'entretiens entre les parties argentine et britannique. Les deux groupes, de 15 personnes chacun, se sont rendus sur les tombes et ont assisté à des services religieux.

VIII. Participation aux activités d'organismes internationaux

37. Le Gouvernement des îles participe aux activités du Commonwealth et est membre de l'Association des territoires britanniques non autonomes. Il participe également aux travaux des organismes multilatéraux s'occupant des questions liées à l'exploitation et à la conservation des ressources marines de l'Atlantique Sud.

IX. Activités de l'ONU concernant le territoire

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

38. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à sa 1457^e séance, le 22 juillet 1996. Il a entendu MM. E. M. Goss et R. J. Stevens, membres du Conseil législatif des îles, ainsi que MM. Luis Gustavo Vernet, Ricardo Ancell Paterson et Pablo Betts, et a autorisé les délégations argentine et brésilienne à participer aux travaux comme elles l'avaient demandé.

39. Le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce extérieur et du culte a fait à cette même 1457^e séance une déclaration dans laquelle il a réitéré la position de son gouvernement. Il a notamment déclaré ce qui suit :

«.. Il a été très précisément établi qu'il y a d'abord un différend au sujet de la souveraineté sur le territoire. Deuxièmement, il n'existe, d'un point de vue juridique, que deux parties : l'Argentine et le Royaume-Uni.

Troisièmement, la solution réside dans des négociations entre les deux Gouvernements, seul moyen de mettre fin à la situation coloniale, ce qui exclut en l'occurrence toute application du droit à l'autodétermination ... nous sommes convaincus que le Royaume-Uni entendra les nombreux appels de la

communauté internationale et acceptera de retourner à la table de négociations, là où les nations civilisées règlent leurs différends. Aux habitants des îles, nous demandons de ne pas rester indifférents face à l'évolution positive de la situation et de prendre acte de notre attitude. Nous leur promettons une fois encore de préserver leur mode de vie, engagement consacré par notre Constitution...†

40. Le représentant du Brésil, intervenant à la même séance au nom des États qui font partie du Marché commun du cône sud (MERCOSUR), c'est-à-dire l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, de même qu'au nom de la Bolivie et du Chili, a donné lecture d'une «Déclaration sur les îles Malvinas» qui avait été adoptée le 25 juin 1996 par les présidents des pays du MERCOSUR (voir A/AC.109/SR.1457, et par. 46 ci-après).

41. Le représentant du Chili a présenté à la même séance, au nom de son pays, de Cuba, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Venezuela, un projet de résolution (A/AC.109/L.1844), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix, après avoir entendu les déclarations des représentants de Cuba, du Venezuela et de l'Afghanistan. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Trinité-et-Tobago et de la Sierra Leone ont expliqué leur position.

42. Le texte de la résolution (A/AC.109/2062) a été communiqué le 1er août 1996 aux représentants permanents du Royaume-Uni et de l'Argentine auprès de l'ONU afin que ceux-ci le transmettent à leurs gouvernements.

B. Assemblée générale

Position du Gouvernement argentin

43. Dans une déclaration faite le 22 septembre 1996 devant l'Assemblée générale réunie pour sa cinquante et unième session (quatrième séance plénière), le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce extérieur et du culte a rappelé la position de son gouvernement :

«...Une question importante n'est toujours pas résolue : celle de la souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes adjacents.

Voilà six ans que je viens devant cette Assemblée exposer les revendications que le peuple et le Gouvernement argentins ont à faire valoir à ce sujet.

Il est incompréhensible que l'Argentine et le Royaume-Uni, qui sont parvenus à surmonter les douleurs passées et à laisser derrière eux leurs désaccords et leur méfiance mutuelle pour nouer des liens

harmonieux et constructifs – dont nous mesurons de jour en jour les effets positifs – aient jusqu'à présent été incapables de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation et de faire avancer le dialogue en vue de trouver une solution définitive au différend qui les oppose. Nous n'avons même pas été capables de nous asseoir autour d'une table pour parler, ne serait-ce que pour exprimer nos désaccords.

Il nous faut progresser sur la voie d'un règlement pacifique de ce différend, dans le même esprit que celui qui a incité nos deux pays à coopérer pour protéger les ressources renouvelables et non renouvelables de l'Atlantique Sud.

Malgré nos efforts, l'absence de liaisons directes avec les îles Malvinas empêche, entre autres modes d'échange possibles, les contacts humains, le commerce et le tourisme, tout comme elle a freiné le développement économique et culturel de l'Atlantique Sud. Or, l'absence de relations entre les deux régions est inconcevable dans le monde d'aujourd'hui.

L'Argentine est fière de sa grande diversité culturelle. Depuis toujours, ses lois garantissent et préservent ce patrimoine. Sa constitution lui fixe pour objectifs de récupérer les îles Malvinas, d'exercer pleinement sa souveraineté sur celles-ci et de respecter le mode de vie de leurs habitants. La seule chose qui manque encore c'est la volonté commune d'entrer ensemble dans une phase nouvelle.

L'Argentine a la ferme conviction qu'une ère nouvelle devrait s'ouvrir dans l'Atlantique Sud, qui devrait être une zone libre de tensions – un lieu où différentes cultures attachées à des idéaux humanistes et aspirant toutes au progrès et au bien-être puissent se rencontrer.†

44. Le représentant de l'Argentine a réaffirmé cette position en répondant à la déclaration qu'avait faite le représentant du Royaume-Uni le 23 septembre 1996, à la cinquième séance plénière de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale (voir par. 45 ci-après).

Position de la Puissance administrante

45. Dans la déclaration qu'il a faite à la cinquième séance plénière de l'Assemblée générale, le Ministre britannique des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth n'a pas évoqué la question des îles Falkland (Malvinas) mais le représentant du Royaume-Uni, répondant au Ministre argentin

des affaires étrangères (voir plus haut, par. 44), a déclaré ce qui suit :

«...Je voudrais aujourd'hui dire quelques mots pour répondre aux observations qu'a faites le Ministre argentin des affaires étrangères au sujet des îles Falkland. Nous sommes heureux que le Ministre ait une fois encore évoqué le renforcement de la coopération entre nos deux pays, qui caractérise nos relations bilatérales. Mon gouvernement espère sincèrement que l'on saura tirer parti des progrès accomplis et faire en sorte qu'ils s'accroissent. Mais il ne saurait accepter les observations du Ministre argentin concernant la souveraineté. Nous considérons que la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les îles Falkland et sur les autres territoires britanniques de l'Atlantique Sud est incontestable.

Les vœux de la population des îles Falkland doivent être respectés. Bon nombre de familles sont là depuis cinq ou six générations. Les représentants élus des habitants du territoire, dont certains sont venus à l'ONU en juillet dernier pour assister aux débats du Comité des Vingt-Quatre ont à maintes reprises exprimé clairement leur point de vue. Ils ont affirmé leur droit à l'autodétermination et à un gouvernement de leur choix et, en tant que porte-parole démocratiquement élus de la population des îles, ont encore une fois déclaré qu'ils ne voulaient pas faire partie de l'Argentine.

En dépit des divergences qui nous opposent à l'Argentine sur la question de la souveraineté, nous poursuivons avec le Gouvernement de ce pays un dialogue constructif qui porte, par exemple, sur la mise en valeur des gisements d'hydrocarbures et les pêcheries de l'Atlantique Sud. Une nouvelle série d'entretiens à différents niveaux, y compris ministériel, destinés à impulser les progrès réalisés dans ce domaine et dans d'autres devrait avoir lieu cette semaine à New York. Nous tenons à ces initiatives concrètes qui resserrent la coopération entre nos deux pays au profit des îles Falkland. Nous participons à ces entretiens sans préjudice de notre position en ce qui concerne la souveraineté sur ces îles.†

Action d'autres États Membres

46. Le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué le 9 juillet

1996 au Secrétaire général (A/51/205) la déclaration adoptée sur la question des îles Falkland (Malvinas) par les présidents des États membres du Marché commun du cône sud (MERCOSUR) et les Présidents de la Bolivie et du Chili, en demandant que ce document soit distribué au titre du point 49 de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale.

47. Au cours du débat général que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a consacré à la décolonisation, le représentant de la Bolivie a fait le 10 octobre 1996, au nom du Groupe de Rio (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay, Venezuela) une déclaration dans laquelle il a exprimé l'espoir que l'évolution positive des relations bilatérales entre l'Argentine et le Royaume-Uni permettrait à ces deux États de trouver une solution pacifique au problème de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation (voir A/C.4/51/SR.5).

48. Le représentant du Brésil, à la même séance, a appelé l'attention sur la déclaration que les présidents des États membres du MERCOSUR et les Présidents bolivien et chilien avaient adoptée à leur dixième réunion (A/51/205). Dans une déclaration faite le 9 octobre 1996, le représentant de l'Uruguay a lui aussi évoqué la question des îles Falkland (Malvinas) (A/C.4/51/SR.4).

49. Répondant les 9 et 10 octobre 1996 aux déclarations des représentants de la Bolivie, du Brésil et de l'Uruguay, le représentant du Royaume-Uni a exprimé l'espoir que le différend relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, pourrait être réglé, en rappelant qu'il avait exposé encore tout récemment la position de son pays lorsqu'il avait répondu à la déclaration que le Ministre argentin des affaires étrangères avait faite devant l'Assemblée générale, le 22 septembre 1996.

Mesures prises par l'Assemblée générale

50. Le 25 octobre 1996, à sa quarante et unième séance, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen du point intitulé «Question des îles Falkland (Malvinas)» et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session (décision 51/407).

Note

- ¹ Les informations contenues dans le présent document proviennent de données transmises au Secrétaire général les 14 septembre 1995 et 29 avril 1996 par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, ainsi que de documents officiels émanant du Gouvernement argentin.
-